

## NÉOLIANE sévit toujours

Ce courtier en assurances demeure au 1<sup>er</sup> rang du palmarès des réclamations établi par le Réseau anti-arnaques en matière de démarchage téléphonique.

Le témoignage reçu le 7 août 2018 résume parfaitement la méthodologie et les abus de NÉOLIANE : « Mon interlocuteur s'est fait passer pour un organisme en me précisant qu'il y avait un problème sur mon dossier et en m'indiquant, qu'avec la nouvelle loi Marisol TOURAINE, il fallait mettre à jour les informations me concernant.

Cette personne était en possession de nombreux renseignements, me demandant de confirmer ces derniers : nom, prénom, date de naissance, adresse, numéro de téléphone. Au fil de la conversation, elle m'a demandé un RIB que je n'ai pas donné, et un numéro de compte que j'ai donné. Elle m'a alors trouvé l'IBAN *(que moi-même je ne connaissais pas)*. J'ai alors reçu un sms me permettant d'accéder aux conditions générales du contrat NÉOLIANE Protect Hospi et me demandant d'utiliser un code pour valider le contrat débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour un prélèvement de 22,40 € par mois. »

Le nombre de réclamations recensées et l'instruction pénale en cours ne dérangent manifestement pas NÉOLIANE.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)